

## COMMUNE DE MASSONGY

Haute-Savoie

### Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 24 février 2015 du Conseil Municipal de la Commune de MASSONGY, convoqué le 17 février 2015 en session ordinaire et tenue en mairie sous la présidence de M. François ROULLARD, Maire.

Présents : François ROULLARD, Gaëlle FRIGOUT, Maryline VUARCHEX, Julien TEIXEIRA, David ABBEDECAROUX, Denise EVRARD, Christelle PORTIER, Muriel ARTIQUE, Céline BOISIER, Johann MENAIS, Henri-Pierre SIMON.

Absent excusé : Alexandre VUARCHEX a donné procuration à François ROULLARD

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 12 ; ayant délibéré : 12

Secrétaire de séance : Gaëlle FRIGOUT

#### AFFAIRES GENERALES :

- Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.
- **Droit de préemption urbain :**  
Le Maire a pris la décision de renoncer à préempter :
  - Un bien cadastré section C portant les n° 2542 et 2543 situé chemin de la Tour n°29.
  - Un bien cadastré section D portant les n° 1173 et 1174 situé chemin des Clos.
- **Assistance juridique de la Commune :**  
Le Maire a pris la décision de demander à Maître Jean-Michel ROCHE, Avocat à PARIS d'assurer une mission d'assistance juridique à titre de conseil et sur le plan non contentieux. Il assure des permanences auprès des élus, de l'agent chargé de l'urbanisme.

#### N° 15-004 - OBJET : CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA COMMUNE DE MASSONGY ET HALPADES SOCIETE ANONYME D'HLM

Dans le cadre du projet de construction d'un ensemble immobilier « Les Jardins de la mairie - tranche 2 », **HALPADES SOCIETE ANONYME D'HLM**, a sollicité la commune afin qu'elle donne son accord sur la garantie financière des emprunts PLUS, PLAI et PLS que ladite société a ou va contracter.

Par délibération du 19 février 2013, **la Commune de MASSONGY** a donné son accord pour garantir les emprunts suivants :

- 69 733 € pour un prêt PLAI foncier
- 188 981 € pour un prêt PLAI principal
- 205 279 € pour un prêt PLUS foncier
- 665 812 € pour un prêt PLUS principal
- 111 627 € pour un prêt PLS foncier
- 188 102 € pour un prêt PLS principal
- 215 208 € pour un prêt complémentaire PLS

Cependant, le prix réel de revient du projet s'avère supérieur. **HALPADES SOCIETE ANONYME D'HLM** se voit contrainte de contracter, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, des prêts complémentaires aux conditions suivantes :

**Financement complémentaire PLAI :**

- DUREE : 40 ans maxi
- MONTANT : 32 794 € (montant provisoire)
- TAUX : 2,20 % (à titre indicatif)

**Financement complémentaire PLUS :**

- DUREE : 40 ans maxi
- MONTANT : 87 210 € (montant provisoire)
- TAUX : 3,00 % (à titre indicatif)

**Financement complémentaire PLS :**

- DUREE : 40 ans maxi
- MONTANT : 47 996 € (montant provisoire) provisoire)
- TAUX : 3,51 % (à titre indicatif)

Monsieur le Maire rappelle que par acte authentique en date du 3 septembre 2008, **la Commune de MASSONGY** a consenti à **HALPADES SOCIETE ANONYME D'HLM** une servitude de réseaux sur la parcelle cadastrée section C n° 2678, afin de permettre de raccorder en bordure de Route Départementale n° 1005 la construction de l'opération « Les Jardins de la Mairie » - tranche 1 composée de 13 logements et un local d'activité à destination de salon de coiffure ; et sise sur les parcelles cadastrées section C n° 2679 et 2686 sur lesquelles un permis de construire a été délivré sous le n° 074 171 06 N0008 le 28 décembre 2006. Or, dans le cadre de la réalisation de cette nouvelle opération, le raccordement gravitaire des eaux pluviales est impossible en bordure de la voie communale n° 2. Il convient de créer une nouvelle servitude de passage ou d'étendre celle existante.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle qu'afin de permettre la réalisation de ce projet, **la commune de MASSONGY** s'est engagée, lors de la vente du terrain objet de l'opération, par acte authentique en date du 18 décembre 2013, à faire dévier et enfouir à ses frais la ligne ERDF actuellement présente sur le terrain assiette de l'opération. Le montant des travaux s'élève à 25 120.15 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal,  
A l'unanimité,

- **ACCEPTE** de donner sa garantie des prêts complémentaires contractés par **HALPADES SOCIETE ANONYME D'HLM**, sur la base des montants indiqués dans la convention dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la gestion et l'évacuation des eaux pluviales dudit projet et à signer toutes servitudes qui en découlent ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

**N° 15-005 - OBJET : AIDE FINANCIERE SOLLICITEE AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-SAVOIE**

Dans le cadre du projet de construction d'un ensemble immobilier « Les Jardins de la mairie - tranche 2 », par **HALPADES SOCIETE ANONYME D'HLM**, la commune de **MASSONGY** s'est engagée, lors de la vente du terrain objet de l'opération, par acte authentique en date du 18 décembre 2013, à faire dévoyer et enfour à ses frais la ligne ERDF actuellement présente sur le terrain assiette de l'opération. Le montant des travaux s'élève à 25 120.15 € et sera payé sur fonds propres.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il existe des programmes spécifiques départementaux qui permettent de subventionner des opérations relatives à l'accueil et à la production de logements sociaux.

Considérant les frais d'investissements supportés par la commune de **MASSONGY** relatifs à l'opération de construction menée par **HALPADES SOCIETE ANONYME D'HLM** de 4 « logements PLAI », 7 « logements PLUS » et 4 « logements PLS »,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal,  
A l'unanimité,

- **SOLLICITE** une aide financière aussi élevée que possible auprès du Conseil Général de la HAUTE-SAVOIE au titre des aides au logement.

#### N° 15-006 - OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE ET AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT ADMINISTRATIF – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Considérant la charge de travail au service technique et au secrétariat de la mairie ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par 11 voix pour et 1 abstention,

- **APPROUVE** le tableau des emplois ci-dessous :

Postes de travail	Cadres d'emplois (ou grade de référence pour les non-titulaires) <sup>(1)</sup>	Nombre d'emplois	Quotité de travail de l'emploi	Rémunération (non titulaires)
animateur responsable du service, directeur du centre de loisirs	Cadre d'emploi d'Animateur ou d'Adjoint d'Animation	1	Temps complet	
animateur	Cadre d'emploi d'Adjoint d'Animation	1	Temps non complet à 17H30 hebdomadaires	
animateur	CUI-CAE. Agent de droit privé, sans grade de référence. Diplômes préparés : BPJEPS ou BAPAAT	1	Temps complet ou non complet	smic
animateur pour enfants	Cadre d'emploi d'Adjoint d'Animation	1	Temps non complet à 24h00 hebdomadaires	
animateur périscolaire	Non-titulaire (pour besoin saisonnier – art3 loi du 26/01/1984). Grade de référence : Adjoint d'Animation de 2ème	2	Employé à l'heure	rémunéré à l'heure sur la base de l'IB377

	classe			divisé par 1820
animateur vacances scolaires	Non-titulaire (pour besoin saisonnier – art3 loi du 26/01/1984). Grade de référence : Adjoint d'Animation de 2ème classe	3	Employé à l'heure	rémunéré à l'heure sur la base de l'IB377 divisé par 1820
ATSEM	ATSEM	2	Temps non complet à 29H30 et 31H hebdomadaires	
encadrement des enfants en cantine et entretien des locaux	Cadre d'emploi des Adjointes Techniques	1	Temps non complet à 18H30 hebdomadaires	
agent d'entretien	Non-titulaire (pour besoin occasionnel – art3 loi du 26/01/1984). Grade de référence : Adjoint Technique de 2ème classe	1	Employé à l'heure	rémunéré à l'heure sur la base de l'IB377 divisé par 1820
employé technique polyvalent	Cadre d'emploi des Agents de Maîtrise et Adjointes Techniques	1	Temps complet	
employé technique polyvalent	Cadre d'emploi d'Adjoint Technique	2	Temps complet	
employé technique d'été	Non-titulaire (pour besoin saisonnier art3 Loi du 26/01/1984). Grade de référence : Adjoint Technique de 2ème classe	1	Temps complet au maximum, de mai à septembre au maximum	1er échelon du grade
secrétaire de mairie	Cadre d'emploi d'Attaché ou Rédacteur ou Adjoint Administratif	1	Temps complet	
employée administrative	Cadre d'emploi d'Adjoint Administratif	2	Temps complet	
employée administrative	CUI/CAE – agent de droit privé secrétariat	1	Temps non complet 25H hebdomadaires	

## N° 15-007 - OBJET : RETRAIT DE LA DELIBERATION N°15-003 DU 13 JANVIER 2015

**VU** les articles L. 1411-1 à L. 1411-19 et R. 1411-1 et suivants du C.G.C.T,

**VU** les remarques des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité en date du 5 février 2015 de service public avec la société SAS COLOR AUTO,

- **DECIDE** de retirer la délibération n° 15-003 du 13 janvier 2015 autorisant le maire à signer une convention avec la SAS COLOR SA.

## QUESTIONS DIVERSES EN BREF

- **PROJET DE CRECHE A CHENS-SUR-LEMAN** : la commune ne donnera pas suite à ce projet de crèche intercommunale.
- **CIMETIERE** : le columbarium est plein. Bien qu'un arrêté relatif à la reprise des tombes en terrain fasse mention de l'existence d'un ossuaire, force est de constater que la commune ne dispose pas d'ossuaire. Il est urgent de répondre aux obligations légales et de procéder à des travaux dans le cimetière.
- **ROUTE DE PRAILLES** : les travaux pris en charge par la commune ont démarré depuis l'oratoire.

- Nouveau projet à l'étude par le **SYMASOL** : l'aménagement du VION.
- **INFORMATION** : le géomètre du cadastre effectue actuellement des relevés sur la Commune.
- **DEFIBRILLATEUR CARDIAQUE** : Actuellement en réparation, il devra être déplacé (problème d'exposition au soleil).

### Délibérations de la séance

- **N° 15-004** : convention financière entre la commune de MASSONGY et HALPADES SOCIETE ANONYME D'HLM
- **N° 15-005** : aide financière sollicitée auprès du CONSEIL GENERAL de la HAUTE-SAVOIE
- **N° 15-006** : création d'un poste d'adjoint technique et augmentation du temps de travail d'un agent administratif – modification du tableau des emplois
- **N° 15-007** : retrait de la délibération n°15-003 du 13 janvier 2015

Signatures des membres présents :

François ROULLARD Maire	Gaëlle FRIGOUT Maire-Adjoint	Maryline VUARCHEX Maire-Adjoint
Julien TEXEIRA Maire-Adjoint	David ABBEDECAROUX Maire-Adjoint	Denise EVRARD Conseillère municipale
Christelle PORTIER Conseillère municipale	Muriel ARTIQUE Conseillère municipale	Henri-Pierre SIMON Conseiller municipal
Céline BOISIER Conseillère municipale	Johann MENAIS Conseiller municipal	Alexandre VUARCHEX Conseiller municipal -----